

AR Prefecture

063-200070712-20231005-DBC20231005_03-DE
Reçu le 07/11/2023
Publié le 07/11/2023

N° DBC 20231005-03

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 Octobre 2023 à 13H

Date de la convocation : 28 Septembre 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 05 octobre 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Patrice BION, Georges LOPEZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Didier ROMEUF, Olivier CHAMBON, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Bernard VIGNAUD, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**VERSEMENT DES AIDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'AGENCE DE
L'EAU LOIRE BRETAGNE AUX PARTICULIERS INSCRITS AU PROGRAMME DE
REHABILITATION GROUPEES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°20181108-27 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne approuvant les statuts de la régie SPANC ;

Vu la délibération n°20181108-30 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne approuvant le règlement de service de la régie SPANC ;

Vu la délibération n°20210223-02 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne validant le programme 2021 de réhabilitation groupée d'installations d'assainissement non collectif ;

AR Prefecture

063-200070712-20231005-DBC20231005_03-DE
Reçu le 07/11/2023
Publié le 07/11/2023

Vu la convention signée entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée et pour le versement des aides ;

Vu la convention signée entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;

Considérant que dans le cadre de la compétence « assainissement non collectif », la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne anime le programme 2021 de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et assure le relais de financement de l'opération groupée afférente.

Considérant que conformément aux conventions passées avec le Département du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est engagée à reverser aux usagers ayant réalisé les travaux de réhabilitation, la part des participations qui les concerne et attribuée par ces deux établissements.

Considérant que les usagers listés dans le tableau ci-dessous ont finalisé les travaux de mise en conformité de leur système d'assainissement et que ceux-ci ont été contrôlés conformes par le SPANC.

Code Ref.	Ref. Parc	Nom, Prénom du propriétaire	Adresse de l'installation	Date travaux	Total des dépenses € TTC	Aide agence réelle €	Aide CD 63 réelle €	Aide totale
2021-1	ZL 52	Jean-Paul et Catherine RIMBERT	Les Brousses - 63550 PALLADUC	27/02/2023	12 798.74 €	2 550 €	1 491.67 €	4 041.67 €
2021-2	AC 321	Hassina KEBBOUR	Lougeix - 63930 AUGEROLLES	26/06/2023	10 380.89 €	2 550 €	1 500 €	4 050.00 €
2021-3	AL 66	Pierre et Christiane CHASSAGNE	5 Les Clavelières basses - 63930 AUGEROLLES	26/01/2023	9 899.08 €	2 550 €	1 500 €	4 050.00 €
2021-4	AP 272	Monique DIJOUX	La Benetie - 63300 ESCOUTOUX	19/08/2022	10 131.61 €	2 550 €	1 491.67 €	4 041.67 €
2021-6	A 586	Pierre GUELON	43 route du Dorson - 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	30/06/2022	11 082.50 €	2 550 €	1 491.67 €	4 041.67 €
2021-7	AM 252	Jacques et Lucette MURZEAU	Rochevolle - 63930 LA RENAUDIE	24/11/2022	8 547.50 €	2 550 €	1 500 €	4 050.00 €
2021-8	AK 143	Alain VACHIAS	La Chevalerie - 63120 VOLLORE-MONTAGNE	28/11/2022	9 210.00 €	2 550 €	1 496.66 €	4 046.66 €
2021-9	AL 33	Michelle DICHAMP	Le Clef Sud - 63930 LA RENAUDIE	02/02/2023	9 766.30 €	2 550 €	1 500 €	4 050.00 €
2021-10	AM 55	Jeannine BOUSSUGE	Tiragos - 63880 OLMET	24/11/2022	9 794.00 €	2 550 €	1 500 €	4 050.00 €
2021-11	AS 296	Richard et Chantal VALERI	Chandelon - 63250 ARCONSAT	30/03/2023	15 056.66 €		1 400 €	1 400.00 €
2021-12	AH 420	Florian et Céline PONSON et DERORY	Les Marteaux - 63300 ESCOUTOUX	23/01/2023	9 959.28 €		1 400 €	1 400.00 €
2021-13	C 26	Daniel et Simone VERNET	Le Fournet - 63520 SAINT-FLOUR-L'ETANG	03/10/2022	8 216.08 €	2 241.16 €	1 349.19 €	3 590.35 €
2021-15	BN 3	Damien CHEZE	5 Pont de Chateau - 63250 CELLES-SUR-DUROLLE	11/05/2022	8 255.50 €		1 400 €	1 400.00 €
					133 098.14 €	25 191.16 €	19 020.86 €	44 212.02 €

AR Prefecture

063-200070712-20231005-DBC20231005_03-DE
Reçu le 07/11/2023
Publié le 07/11/2023

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le versement des contributions attribuées aux usagers ayant finalisé et payé leurs travaux contrôlés conformes dès réception par la Communauté de communes des aides de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 16	Membres du Bureau présents : 17	Représentés :2
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 16	Pour : 16	Contre : 0
Abstentions :	Membres présents sans voix délibératives :	Non participation :1 (Bernard Lorton)

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20231005-DBC20231005_03-DE
Reçu le 07/11/2023
Publié le 07/11/2023